de ce jour ou jusqu'à ce qu'il ait lui-même réintégré le fauteuil avant la fin de la séance ce jour-là.

- 10. Lorsque le Sénat est informé, par le greffier présent au Absence bureau de la Chambre, que le président a dû inévitablement inévitable s'absenter, le Sénat peut désigner n'importe quel sénateur pour président remplacer le président durant cette absence et, dès lors, l'intérimaire est nanti de tous pouvoirs et privilèges du président et il en exerce les fonctions jusqu'à ce que le président lui-même réintègre le fauteuil, ou jusqu'à ce que le Gouverneur général ait nommé un autre président.
- 11. Les actes de tout sénateur exerçant par intérim la Validité fonction de président ont le même effet et la même validité que des actes s'ils étaient accomplis par le président lui-même. l'intérimaire
- 12. Lorsque, à six heures du soir, les affaires ne sont pas Séances terminées, le président du Sénat ou du comité quitte le fauteuil du soir jusqu'à huit heures, la masse étant laissée sur ou sous le bureau de la Chambre, selon le cas; mais si, à six heures comme susdit, un vote a été ordonné, le président du Sénat ou du comité ne doit pas quitter le fauteuil avant que le vote ait eu lieu et que les affaires régulières qui en découlent directement aient été expédiées.

13. Sauf ordre contraire, lorsque le Sénat s'ajourne le ven-Ajournement le dredi il reste ajourné jusqu'au lundi suivant. vendredi

14. Au moment où le Sénat lève la séance, les sénateurs Maintien doivent rester à leur siège jusqu'à ce que le président ait quitté lors de l'ajournela Chambre. ment

15. Le président doit maintenir l'ordre et le décorum, et doit Pouvoirs et décider les rappels au Règlement, sous réserve d'un appel au du président Sénat. En expliquant un rappel au Règlement ou à la pratique, il doit citer la règle ou l'autorité qui s'applique en l'espèce.

16. Au cours d'une séance du Sénat:

a) les sénateurs doivent s'abstenir de passer entre le fau-sénateurs teuil présidentiel et le bureau; dans la

b) lorsqu'ils entrent dans la Chambre, la traversent ou en sortent, ils doivent s'incliner vers le fauteuil présidentiel:

c) si des sénateurs ont lieu de converser entre eux, ils doivent se retirer hors de la barre; sinon, le président doit suspendre le débat en cours.

Comportement des Chambre